



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/11/2020

Dossier complet le :

12/11/2020

N° d'enregistrement :

2 020,4916

1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Masnière et Epanchage des digestats de méthanisation de l'unité

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BIO 8

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Louis Locquet_Président

RCS / SIRET

8 5 1 0 1 7 4 6 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-ICPE 2781.1 - Enregistrement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement
26. Stockage et épandages de boues et d'effluents.	b) Epandages d'effluents ou de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an. Plan d'épandage connexe au projet de méthanisation soumis à enregistrement au titre de la réglementation des ICPE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la SAS BIO 8 vise à construire et exploiter une installation de méthanisation de matières organiques à Masnières (59). Le traitement de ses matières permettra la production de biométhane et de digestats bruts épandus sur les terres agricoles des exploitations partenaires. Les intrants sont issus des exploitations agricoles partenaires (rayon de 30km) et d'industries agro-alimentaire environnante (rayon de 150km).

La production de digestat est estimée à 24130 t brut sans séparation de phase. Le digestat sera stocké au niveau d'une cuve béton de 9 425 m3 (cuve couverte) et de trois stockages déportés (fosses géomembranes) de 2 000 m3 sur les communes de Gouy, Crèvecœur-sur-Escaut et Pontru. Les stockages de digestat sont des annexes de l'installation de méthanisation soumise à rubrique 2781 au titre des ICPE. Le détail des stockages déportés est présenté en annexe 7, 7a, 7b, 7c.

Les digestats seront épandus sur les terres de 8 exploitations agricoles totalisant 1122,08 ha de SAU. Les communes concernées par l'épandage sont : Aubencheul-aux-bois, Beaufeuille, Gouy, La Catelet, Lesdins, Levergies, Pontru, Sequehart, Vendhuile, Villeret, Cattenières, Crèvecœur-sur-Escaut, Deheries, Elincourt, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt-en-Cambrésis, Honnecourt-sur-Escaut, Ligny-en-Cambrésis, Malincourt, Marez, Maières, Seranvillers-Foreville, Villers-Guislain, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny, Wambaix. Détail des parcelles épandues Annexe 2b et distance réglementaire Annexe 2c.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est prioritairement axé sur le développement d'une activité complémentaire aux exploitations agricoles dans le respect de la cohérence sanitaire, agronomique et environnementale de l'activité agricole actuelle. Le but est d'améliorer la rentabilité et le volet agronomique des exploitations à travers:

- La production de Biométhane, injecter dans le réseau GrDF pour un débit de 250 Nm³/h
- La valorisation des éléments fertilisants contenus dans les digestats produits par l'installation SAS BIO 8 en projet.

L'utilisation des digestats permet de fertiliser les cultures en fonction de leurs besoins, sans surfertilisation et en substitution d'engrais minéraux, ce qui représente une économie pour les exploitations agricoles.

La liste des matières entrantes sur le site actuellement envisagée est la suivante :

CIVE	5800
Fumiers / lisiers de bovins	3000
Déchets de céréales	2200
Déchets IAA	3600
Ensilages (herbe + maïs)	6000
Lactoserum	45
TOTAL	26045

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet SAS BIO 8 induit la construction des installations suivantes:

- Bureau
- Bâtiments techniques (local électrique, local pompes, épuration gaz, chaudière),
- Plateforme de stockage d'intrants (silos)
- Bâtiment 3 pans pour réception des déchets
- 4 cuves couvertes d'intrants et fosse de dilution
- 2 digesteurs de 3617m³ chacun avec ciel gazeux confiné par des membranes,
- 1 fosse de stockage couverte de 10048 m³

Trois stockages déportés de digestats sont prévus avec pour chacun une Géomembrane de 2000 m³. Un talus de rétention est prévu pour retenir tout déversement accidentel. Un accès spécifique aux différents stockages est également prévu. Les stockages, sont tous 3 situés à plus de 50m des TIERS. Toutes les précautions ont été prises pour limiter leur incidence sur l'environnement.

La filière de valorisation des digestats ne nécessite pas de travaux, elle s'apparente à l'activité agricole d'épandage de fumiers et lisiers. Afin de réduire les phénomènes de volatilisation de l'ammoniac le matériel retenu pour l'épandage de digestat est l'épandage pendulaire. L'épandage sera suivi d'un enfouissement rapide selon le stade des couverts et inférieur à 48h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une équipe sur l'unité sera chargée de la conduite au quotidien de l'unité de méthanisation, soit:

- suivi du process et des indicateurs,
- approvisionnement, alimentation du digesteur,
- relations avec les fournisseurs et repreneur de digestat en vue de l'épandage,
- maintenance quotidienne, nettoyage des installations.

Les quantités d'éléments fertilisants à valoriser sont estimés à ce stade projet à 183427 kg N/an, 58550 kg P₂O₅/an et 122415 kg K₂O/an pour l'ensemble du digestat produit.

Les épandages s'étalent sur plusieurs périodes dans l'année en fonction des contraintes réglementaires et culturelles.

Les 3 périodes principales d'épandage se situent :

- + au printemps lors des besoins azotés des céréales à paille et colzas, avant implantation des cultures de printemps et sur prairie
- + l'été après récolte des céréales à paille et avant semis de colza, blé, cultures intermédiaires
- + en fin d'été automne sur prairie

Le matériel utilisé sera adapté au type d'effluent : tonne à lisier équipée de pendillards

Un prévisionnel d'épandage est réalisé un mois avant tout épandage et tient compte des résultats d'analyses des digestats à épandre.

L'ensemble des sorties de digestat de l'unité sera comptabilisé permettant ainsi une connaissance exacte des tonnages épandus. Les doses d'épandage seront adaptées par rapport à différents critères (besoins du sol, besoins de la plante, période d'épandage...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de méthanisation est soumis à Enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2781.

Le plan d'épandage relève de la rubrique IOTA 2.1.4.0 avec un tonnage d'azote supérieur à 10 t/an;

Cependant, le plan d'épandage est un élément connexe au projet et strictement nécessaire.

Selon l'articulation ICPE/IOTA, le plan d'épandage n'est donc pas soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	3,45 ha
Tonnage digestat brut	24130 Tonnes
Capacité de stockage du digestat	7,47 Mois
Azote total	183427 KgN/an
SAU concernée / Surface potentiellement épandable	1122,08 ha / 1065,52 ha
Exploitations agricoles partenaires	8
Nombre de communes	27
Nombre de parcelles épandable	109

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques ci contre : site de méthanisation

Communes concernées par l'épandage : Aubencheul-aux-bois, Beaufeuve, Gouy, La Catelet, Lesdins, Levergies, Pontru, Sequehart, Vendhuile, Villeret, Cattenières, Crèvecœur-sur-Escaut, Deheries, Elincourt, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt-en-Cambrésis, Honnecourt-sur-Escaut, Ligny-en-Cambrésis, Malincourt, Marez, Maières, Seranvillers-Forenville, Villers-Guislain, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny, Wambaix.

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 05' 53" N Lat. 03° 11' 49" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site méthanisation et Fosses déportées: hors ZNIEFF Epannage: quelques ilots sont concernés par la ZNIEFF type I: 310013371, et par la ZNIEFF type I: 310013372
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site à fait l'objet d'une étude selon les critères de la police de l'eau. Aucune zone humide n'a été observé. Le plan d'épandage a fait l'objet d'une étude d'aptitude des sols à l'épandage réalisée à partir d'une étude de terrain à la tarière à main sur l'ensemble du parcellaire. Les surfaces identifiées en zone humide sont classées en aptitude nulle à l'épandage et sont donc exclues du plan d'épandage. (cf résultats de l'étude aptisol_Annexe 9)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site méthanisation et fosse déportée hors PPC Un îlot se trouve en périmètre de protection rapproché du captage de walincourt-Selvigny, un autre se trouve en périmètre de protection rapproché du captage de Séquehart. Ces 2 îlots ont été exclu du plan d'épandage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne sera pas raccordé au réseau. Il est prévu un prélèvement dans le milieu naturel par un forage existant situé à 1km du site sur l'exploitation de M.Defossez parcelle 16 section ZO. Les prélèvements seront de l'ordre de 2000m ² .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apports équilibrés en fonction des besoins des cultures sans risques de surfertilisation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais-remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et les fosses sont prévues sur des parcelles cultivées. Pas de défrichement prévu Les parcelles concernées par l'épandage font déjà l'objet d'une activité agricole et reçoivent des apports de fertilisants minéraux et/ou organiques (effluents d'élevage). L'épandage des digestats n'implique pas d'abattage de haies, d'arbres isolés. Les apports réguliers de digestat permettront d'enrichir les sols en matières organiques et améliorera la structure des sols.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 identifiées sont situées à plus de 5km du site, des fosses et du parcellaire d'épandage

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site peut être concernés par des risques incendie, explosion, déversement accidentel, rejet de gaz maîtrisés par les mesures de sécurité réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La méthanisation permet une hygiénisation du digestat. Une demande d'agrément sanitaire sera effectuée pour l'installation de méthanisation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approvisionnements de l'unité (26035 T d'intrants) et départs des digestats,(24130 T) essentiellement en véhicules agricoles et camions. L'activité épandage s'intègre dans les activités agricoles en zone rurale. La valorisation des 24 130t de digestat brut va induire environ 1150 trajets/an vers le parcellaire d'épandage. Le nombre de rotation par jour en trafic de routine (intrants) sera en moyenne de 5 trajets/jours. En trafic de pointe d'épandage et ensilage il sera proche des 40-45 trajets/jours. Environ 40% des épandages ont lieu au printemps, 60% en été. Les parcelles se situe dans un rayon de 25km maximum. (Détail des distances - annexe 10; Détails des répartitions Annexe 13)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas particulièrement bruyant. Les épandages de digestats ne généreront pas de bruits supplémentaires dans la mesure où les parcelles reçoivent déjà régulièrement une fertilisation. Les épandages sont réalisés uniquement les jours ouvrés. Le matériel d'épandage sera régulièrement entretenu. Les bruits émis respecteront la réglementation. En conditions normales : pas d'épandage la nuit, ni les jours fériés, ni week-end.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Certaines matières reçues peuvent émettre des odeurs. Les matières les plus odorantes seront stockées en cuve fermées et non laissées à l'air libre.</p> <p>La méthanisation permet l'obtention d'un digestat peu odorant comparé aux effluents d'élevage non traités. L'épandage se fera dans le respect de la réglementation pour éviter les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas particulièrement éclairé.</p> <p>Eclairage diurne/nocturne en zone rurale selon les saisons mais non permanent.</p> <p>Eclairage indispensable en hiver par exemple à certaines heures pour la sécurité du travail.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets atmosphériques des véhicules, chaudière, traitement du biogaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas d'eaux résiduaires. Seules les eaux pluviales propres sont rejetées au fossé.</p> <p>Les autres effluents éventuellement produits (jus, lavage) sont recyclés au sein du site méthanisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Valorisation des digestats par retour au sol. Au regard des matières entrantes, le digestat brut aura une teneur finale estimée de : 7.6 kg N/T et 2.43 kg P2O5/T et 5.07 kg K2O/T. Ainsi, la quantité de digestat réellement valorisée par épandage correspondra aux apports d'éléments fertilisants suivant : 183 427 kg N, 58 550 kg P2O5 et 122 415 kg K2O.</p> <p>Détail du calcul annexe 7.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>les digestats constituent l'essentiel des déchets produits.</p> <p>Les autres déchets sont à la marge : déchets de maintenance, déchets inertes, déchets d'emballages sont éliminés selon les filières adéquates.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'insertion paysagère du site a été envisagée selon les exigences urbanistiques (couleurs et type des matériaux, plantations)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site est agricole sur des terrains exploités pour l'agriculture Les apports de digestats permettent de réduire les apports d'engrais minéraux et ainsi de limiter les risques de lessivages liés à ces engrais

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La position du site et des stockages déportés sont à l'écart de zones d'habitation et de zones naturelles sensibles classées.

Le traitement régulier des effluents d'élevage en méthanisation permet une forte limitation des odeurs au niveau des exploitations (effluents stockés moins longtemps) et au cours de l'épandage puisque les matières seront fortement désodorisées par la méthanisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette filière de valorisation des digestats s'intègre dans un contexte agricole.

Les contraintes liées aux tiers, cours d'eau, pentes, milieux naturels, zones humides, ... sont prises en compte dans l'élaboration du plan d'épandage. (cf résultats de l'étude aptisol annexe 9 et prescriptions réglementaires annexe 12, Détail des parcelles épandues Annexe 2b et distance réglementaire Annexe 2c)

Les épandages seront réalisés en fonction du besoin des cultures et sans surfertilisation. (cf annexe 11)

Ainsi au regard du formulaire rempli et de ces différentes raisons, la SAS BIO 8 estime que le site d'implantation du projet et le plan d'épandage devraient être dispensés d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <i>Non adapté pour le plan d'épandage</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <i>Non adapté pour le plan d'épandage</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <i>Non adapté pour le plan d'épandage</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Masnières

le, 10/11/2020

Signature

LOCQUET Louis

